DROIT DE LA FAMILLE

Participation aux acquêts : liquider, chiffrer la créance et rédiger l'acte

La séparation de biens passe pour un régime sans liquidation. La pratique dit l'inverse : indivisions, acquisitions financées inégalement, remboursements d'emprunt assumés par un seul époux, comptes entre époux jamais tenus. La participation aux acquêts pose une autre difficulté puisque le calcul de la créance suppose de reconstituer deux patrimoines à deux dates. Cette formation de 7 heures est consacrée aux techniques liquidatives. Les participants reconstituent les masses et les comptes en séparation de biens, traitent les financements croisés, établissent les patrimoines originaire et final en participation aux acquêts et calculent la créance de participation avant de rédiger l'acte.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 990 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires avocats en droit de la famille collaborateurs d'études et juristes chargés des liquidations de régimes matrimoniaux.

PRÉREQUIS
Maîtriser les régimes matrimoniaux et les principes de la liquidation.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Reconstituer les comptes entre époux mariés sous le régime de la séparation de biens
- Traiter les biens indivis et les financements croisés entre époux
- Chiffrer une créance entre époux et déterminer le montant à retenir
- Établir les patrimoines originaire et final en participation aux acquêts
- Calculer la créance de participation et organiser son règlement
- Rédiger l'acte liquidatif et motiver chaque poste de calcul

03 Programme détaillé

M1 Liquider en séparation de biens

- Indivisions créances et comptes entre époux
- Preuve de la propriété des biens et présomptions
- Sort des biens indivis et des acquisitions financées inégalement
- Remboursement d'emprunt et contribution aux charges du mariage
- Évaluation des créances entre époux au jour du règlement
- Cas pratique : Le groupe liquide un dossier où le logement a été financé par un seul époux sur un bien indivis.

M2 Liquider en participation aux acquêts

- Patrimoine originaire patrimoine final et créance de participation
- Composition et évaluation du patrimoine originaire
- Composition et évaluation du patrimoine final
- Réintégration des biens donnés ou diminués frauduleusement
- Détermination et plafonnement éventuel de la créance de participation
- Atelier : Chaque participant calcule la créance de participation d'un couple à partir d'un dossier chiffré.

M3 Sécuriser l'acte et traiter les difficultés

- Preuve évaluation règlement et contentieux
- Pièces à réunir et reconstitution des mouvements de fonds
- Choix des dates et des méthodes d'évaluation
- Modalités de règlement et délais de paiement
- Points de désaccord les plus fréquents devant le juge
- Mise en situation : Un participant expose à deux ex-époux le résultat de la liquidation et justifie les postes contestés.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 990 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr